



AFFAIRE N° 2021/250



OUVERTURE DES ACCUEILS 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 3 février à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence pour cause de protocole sanitaire (covid19).

La séance a fait l'objet d'un enregistrement (audio/visio).

L'intégralité de l'enregistrement de séance est consultable via ce lien :

https://us02web.zoom.us/rec/share/XnOSHFqw5va-xsgqQulaljk19SJ_mWBICsSWtYWqGS192AF6jw93Np5E_Ri895P8.TY5G9bCcfIJU_tjg

(Code secret: g0BE?2vP)

Date de convocation :	6 janvier 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	12
Nombre de votants :	28

Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Cazenave, M. Lombrail, Mme Dubourg, M. Signoret, Mme Forgeron, M. Meiffren, Mme Robineau, M. Trijoulet, M. Bertet, Mme Grass, Mme Legrand, Mme Giral, M. Barreau, Mme Chambaud.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Dadoy, M. Calbet, M. Barthelemy, Mme Pigneguy.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Rodriguez, M. Espagnet, M. Jacob, M. Février, M. Spahn, M. Larue.

Etaient représentés :

M. Maridat qui a donné pouvoir à M. Eap.

Etaient Absents excusés :

M. Maridat, M. Laurent.

Etaient Absents :

M. Debever, Mme Moulin, M. Breton, M. Boura, M. Rondi, M. Mahieu, M. Millet, Mme Saint Martin, M. Peroux, M. Boisson.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Rapporteur Monsieur le Président

Dans le cadre du plan d'actions de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique approuvé lors du Comité de Direction 17 novembre 2020 et du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, il est proposé aux membres du Comité de Direction de fixer les périodes et les heures d'ouverture des accueils comme ci-dessous :

	Ouverture accueil 2021									
	Janvier-Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre-Décembre
Lacanau Océan	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30			Tous les jours De 9h à 16h		Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Pendant les vacances de Toussaint, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Fermeture dimanche et jours fériés
Soulac-sur-Mer	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30			Tous les jours De 9h à 16h		Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Pendant les vacances de Toussaint, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Fermeture dimanche et jours fériés
Vendays-Montalivet	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h30			Tous les jours De 9h à 19h		Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h30	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Fermeture samedi, dimanche et jours fériés
Carons-Maubuisson			Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30			Tous les jours De 10h à 13h et de 15h à 16h		Fermeture à la mi-septembre Tous les jours De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30		
Hourtin			Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h30			Tous les jours De 10h à 13h et de 15h à 16h		Fermeture à la mi-septembre Du lundi au samedi De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Dimanche et jours fériés de 9h30 à 12h30		
Saint-Vivien-de-Médoc		Mardi matin de 9h30 à 12h30	Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Jours fériés de 9h30 à 12h30			Du lundi au samedi De 10h à 13h et de 15h à 16h Dimanche matin de 10h à 13h		Fermeture mi-septembre Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Jours fériés de 9h30 à 12h30	mercredi matin de 9h30 à 12h30	mercredi matin de 9h30 à 12h30
Le Vendon-sur-Mer (Port Médoc)					Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Jours fériés de 9h30 à 12h30	lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi De 10h à 13h et de 15h à 16h Fermé mercredi et dimanche	Fermeture mi-septembre Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h			
Grayan-et-l'Hôpital					Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h Jours fériés de 9h30 à 12h30	lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi De 10h à 13h et de 15h à 16h Fermé mardi et dimanche	Fermeture mi-septembre Du lundi au vendredi De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h			

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver :

- La délibération «Ouverture des accueils 2021».

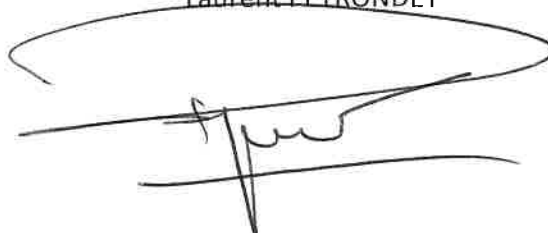
Delibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Rapporteur certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :